Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1999)

Heft: 124

Vorwort: Édito : table ronde

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Table ronde

Le vote des 70 000 Suisses à l'étranger (sur 560 000 inscrits, soit 10 000 de plus qu'aux dernières élections) intéresse, nous dit-on, les grands partis. Il n'y a qu'à voir la création en cascade de sections internationales dans les partis du Conseil. Pour en avoir le cœur net, nous avons interrogé ces quatre partis sur quelques questions soulevées lors des derniers Congrès de la Cinquième suisse. Le PS, le PDC, l'UDC et le PRD ont bien voulu nous faire connaître leurs positions.

L'AVS/AI facultative est en situation financière délicate. Faut-il la maintenir, comment éviter que les Suisses de l'étranger continuent à s'en désengager ?

PS : La Suisse a conclu, avec la plupart des pays, dont la France, des conventions bilatérales de réciprocité en matière d'assurances sociales. Dès lors, l'AVS/AI facultative conserve son importance pour les Suisses qui résident dans des pays qui ne disposent pas de telles conventions avec la Suisse. Le Parti socialiste suisse est donc d'avis que le droit de pouvoir s'assurer facultativement à l'AVS/AI devrait être ouvert uniquement en cas de résidence dans un pays qui n'a pas signé une telle convention avec la Suisse. En effet, en cas de conventions de réciprocité, il y a garantie de couverture sociale.

PDC : Remarque préalable: étant donné le caractère facultatif de cette assurance, notre système AVS/AI requiert un très haut niveau de solidarité. Les personnes contractant cette assurance facultative perçoivent des prestations élevées comparativement aux cotisations versées. C'est aussi la raison pour laquelle le système facultatif est particulièrement déficitaire. L'importance de l'assurance facultative pour les Suisses de l'étranger a régressé depuis les premières années de l'après-guerre, époque à laquelle les autres pays commençaient seulement à mettre en place leurs systèmes d'assurances sociales. Le principe de la nationalité a peu à peu été remplacé par celui du domicile, à savoir que les Suissesses et les Suisses vivant à l'étranger s'intègrent en règle générale dans le système social de leur pays de domicile. Ceci étant, le PDC suisse soutient les objectifs visés par la révision de l'AVS/AI facultative, c'est-à-dire limiter cette assurance aux Suisses de l'étranger - de tous les pays - n'exerçant pas d'activité lucrative ainsi qu'aux Suisses vivant dans des pays avec lesquels la Suisse n'a pas conclu d'accord en matière d'assurance sociale. Compte tenu du déséquilibre financier considérable de cette assurance facultative, nous sommes également favorables à ce que les cotisations des assurés « facultatifs » soient adaptées à celles versées par les assurés « obligatoires ».

PRD : Nous voulons conserver l'AVS/AI pour les Suisses de l'étranger. Il n'y a aucune raison de la supprimer pour les Suisses l'étranger, même si la Suisse est tenue par des traités bilatéraux en matière de sécurité sociale avec la plupart des pays européens. Si un Suisse veut contribuer, il doit pouvoir le faire. S'il ne le fait pas, il doit pouvoir bénéficier du système d'assurance du pays dans lequel il est installé. En tout état de cause, quelle que soit cette décision, qui appartient à chacun, la possibilité de choisir l'AVS/AI doit subsister.

SVP UDC : Dans sa réponse à la procédure de consultation, UDC International s'est clairement prononcée en faveur du maintien de l'AVS facultative. Elle s'est en particulier opposée à la limitation du cercle des assurés.

Les Suisses récemment arrivés en France sortent de l'impasse « *pas d'assurance sans permis de travail, pas de travail sans assurance* » grâce à des systèmes privés d'assurance maladie. Quelle devrait être la part de la Confédération dans l'accompagnement des Suisses en France ?

PDC : Le problème que vous soulevez subsiste encore à l'heure actuelle mais va être réglé lors de l'introduction de la « couverture maladie universelle » (CMU) en date du 1er janvier 2000, laquelle garantira une protection en matière d'assurance maladie à toute la population domiciliée en France - tant aux personnes exerçant une activité lucrative qu'à ceux qui n'ont pas de revenus professionnels. Par ailleurs, suite à l'entrée en vigueur (le 1er janvier 2001) des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, les personnes qui vivent en France mais qui ont passé la majorité de leur vie professionnelle en Suisse ou qui touchent une rente suisse - et les membres de leur famille - pourront rester affiliées à une assurance maladie suisse. En raison de ces deux facteurs - CMU et accords bilatéraux -, il ne devrait plus y avoir de problème à l'avenir en ce qui concerne la garantie de la protection en matière d'assurance maladie.

SVP UDC : Les Suisses de l'étranger doivent avoir la possibilité de s'affilier à l'assurance obligatoire. La Confédération doit faire reconnaître cette assurance en France.

PS : Dans le cadre de la 10e révision de l'AVS, le PS a soutenu l'introduction du bonus éducatif et l'instrument du splitting, favorables aux femmes mariées qui ont consacré une grande partie de leur existence à l'éducation de leurs enfants et, dès lors, qui, n'ayant pas exercé d'activité lucrative, sont prétéritées au niveau de leurs rentes AVS/AI. Cependant, pour les Suissesses et les Suisses de l'étranger, la position du PS est quelque peu différente. En effet, l'assurance facultative présente un très gros déficit. Dès lors, nous sommes favorables au fait que des étudiants,

des stagiaires, des personnes employées à l'étranger par des entreprises suisses, par la Confédération ou par des organisations humanitaires soient affiliées à des assurances sociales suisses. En revanche, nous rejetons toute possibilité d'assurance facultative pour la femme, n'exerçant pas d'activité lucrative, d'un ressortissant suisse travaillant à l'étranger. En effet, nous estimons que cette possibilité aggraverait encore davantage le déficit de l'assurance facultative, d'autant plus qu'il suffirait de s'acquitter de faibles montants de cotisations pour obtenir une rente.

PRD : Ce fait de recourir à des systèmes d'assurance privés ne nous semble ni logique, ni représentatif du lien de solidarité que la Suisse devrait garder avec ses citoyens à l'étranger. Mais la plupart du temps, les Suisses qui partent à l'étranger ont une activité professionnelle à l'arrivée.

Le dossier droit sociaux des frontaliers a été au centre des discussions lors de la visite de Jacques Chirac en Suisse l'an passé. Quel statut pour les frontaliers jugez-vous souhaitable ?

SVP UDC : UDC International veille à ce que les concitoyennes et concitoyens vivant à l'étranger ne soient pas mois bien traités que les frontaliers travaillant en Suisse.

PRD : Les accords bilatéraux sont une étape capitale pour se rapprocher de l'Union européenne. Pour la Suisse comme pour les autres pays, ces accords ont des coûts et des bénéfices. A propos des travailleurs frontaliers, il y a de même des avantages et des inconvénients. Nous devons accepter les règles de l'accord bilatéral : des travailleurs européens pourront travailler dans notre pays tout comme des Suisses, notamment jeunes, pourront travailler à l'étranger. La situation est la même avec l'Italie. La seule condition pour résider à l'étranger, c'est de subvenir à ses besoins. De plus, les citoyens qui vivent à l'étranger et travaillent au pays sont le plus souvent assurés dans leur pays d'origine.

: Les accords bilatéraux en matière d'assurance sociale en vigueur entre la Suisse et la France présentent des lacunes en ce qui concerne la protection des droits sociaux des frontaliers. Toutefois, la plupart des problèmes entre Etats liés aux assurances sociales des frontaliers seront résolus dans le cadre de la future participation de la Suisse au droit de coordination de l'UE au niveau des accords sectoriels. C'est pourquoi nous estimons qu'il n'est pas opportun à l'heure actuelle d'entreprendre une révision des accords bilatéraux en matière d'assurance sociale.

Comment faire pour impliquer davantage les Suisses de l'étranger aux grands enjeux politiques ? Êtes-vous favorables à la création d'un conseil consultatif de la Cinquième suisse élu au suffrage universel et direct par les citoyens immatriculés dans les consulats ?

SVP UDC : L'enregistrement des Suisses de l'étranger qui souhaitent exercer leurs droits politiques doit être simplifié. Les procédures de vote doivent également être conçues de manière plus simples et plus efficaces. Il convient en particulier d'examiner la possibilité de voter dans les représentations suisses à l'étranger ou via Internet. UDC International approuve la création d'un organe consultatif pour la 5e Suisse qui serait élu dans le cadre d'élections universelles et directes par les concitoyens inscrits dans les consulats. Car il est important de renforcer le droit de participation des Suisses de l'étranger.

PS : Nous sommes d'avis que les Suissesses et les Suisses de l'étranger devraient pouvoir être mieux impliqués dans le processus démocratique. Le PS du canton de Vaud présente par ailleurs un Suisse de Belgique sur sa liste au Conseil national (Monsieur Bolomey). Le PS possède également une section internationale dont les séances ont lieu sur Internet et le développement d'Internet pourrait ainsi devenir un instrument de débat démocratique. S'agissant de la création d'un Conseil consultatif de la Cinquième suisse, comme nous sommes en faveur d'un débat démocratique aussi large que possible, nous y adhérons sur le fond. Un débat devra avoir lieu.

: Que les Suisses domiciliés en France prennent l'initiative de fonder un Conseil consultatif ne peut être qu'une excellente idée. En effet, ces derniers pourraient discuter sur une base démocratique les thèmes brûlants qui les concernent et nous communiquer de première source (légitimée démocratiquement, ce qui lui confère un poids considérable) le résultat de leurs discussions. Ils pourraient nous faire part de leurs décisions par le biais du Conseil des Suisses de l'étranger ou par la voie directe en informant les partis politiques. Ce mode d'action aurait le double avantage de sensibiliser les Suisses de l'étranger à la politique nationale et pour nous, d'avoir un écho direct de leur part. Compte tenu de l'état de nos finances, un soutien financier de notre part n'est cependant pas envisageable.

PRD : Plusieurs parlementaires radicaux se préoccupent réellement du sort des Suisses de l'étranger. Ils prennent leurs intérêts et leurs problèmes très à coeur et en saisissent régulièrement le parlement. Mais, pour se faire entendre, les Suisses de l'étranger doivent s'adresser aux parlementaires suisses, aux partis politiques et aux institutions pour les informer sur leurs besoins. Le PRD, pour sa part, fait tout son possible pour que les intérêts et les problèmes des Suisses de l'étranger soient débattus à Berne.

Remerciements à Chantal Kaiser (collaboratrice scientifique PDC), Marcel Schenker (UDC International), Claudia Kohlschütter (PRD), Valérie Garbani (PS).